

Évaluation des AESH par les directeurs

MOTION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DU CHEMIN VERT COURVILLE SUR EURE

Nous enseignants de l'école élémentaire publique du Chemin Vert, syndiqué aux Snudi-FO et non-syndiqués, réunis en AG avec le syndicat Snudi-FO apprenons la demande émanant de l'Inspection Académique d'évaluation des personnels AESH par les directeurs des écoles, nous affirmons :

1. Que les personnels en charge de la direction des écoles et les enseignants ne sont ni les employeurs ni les supérieurs hiérarchiques des personnels AESH,
2. Que les personnels en charge de la direction des écoles et les enseignants n'ont pas non plus le statut de chef d'établissement.
3. Que de ce fait l'évaluation des personnels AESH ou de tout autre personnel ne relèvent pas des obligations de services des personnels directeurs et les enseignants et n'a donc pas lieu de leur être demandée.

Aussi, nous demandons le retrait immédiat de l'évaluation des personnels AESH par les directeurs et les enseignants.

à Courville Sur Eure le 25 mai 2021

Évaluation des AESH par les directeurs

APPEL DES DIRECTEURS, DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS AESH

DU SECTEUR DE COURVILLE SUR EURE

Nous voulons rester les collègues de nos collègues !

Nous, Directeurs, personnels AESH et enseignants des écoles élémentaires publiques de, Courville S/Eure, Chuisnes, St Luperce, Châteauneuf-en-Thymerais, Thimert-Gâtelles, Pontgouin, Landelles, St Arnoult-des-Bois, Fontaine-La-Guyon, Marcheville, Non-syndiqués, syndiqués Snudi-FO et syndiqués Snuipp-FSU, réunis en AG avec le syndicat Snudi-FO pour discuter de la demande émanant de l'Inspection Académique d'évaluation des personnels AESH par les directeurs et les enseignants des écoles, nous affirmons :

1. Que les personnels en charge de la direction des écoles et les enseignants ne sont ni les employeurs ni les supérieurs hiérarchiques des personnels AESH,
2. Que les personnels en charge de la direction des écoles et les enseignants n'ont pas non plus le statut de chef d'établissement.
3. Que de ce fait l'évaluation des personnels AESH ou de tout autre personnel ne relèvent pas des obligations de services des personnels directeurs et des enseignants et n'a donc pas lieu de leur être demandée.
4. Qu'il s'agit d'évaluer des professionnels de la fonction publique qui n'ont à l'heure actuelle ni statut ni évolution de carrière, ni grille salariale, qu'une évaluation locale et partout différente irait à l'encontre de leur revendication nationale demandant un statut !
5. Qu'il s'agit d'un alourdissement conséquent des tâches des directeurs et des enseignants (réunions, entretiens, concertations diverses et temps d'observation...quand tout cela serait-il possible ?)
6. Qu'il s'agit d'une tentative d'appliquer la loi Rilhac cherchant à faire des directeurs d'école des supérieurs hiérarchiques, des recruteurs et des DRH, loi que nous refusons !

**Aussi, nous demandons le retrait immédiat de l'évaluation des personnels
AESH par les directeurs et les enseignants.**

**Nous décidons de faire de cet appel une pétition largement adressée
aux directeurs, aux enseignants et aux personnels AESH afin de remettre
le plus grand nombre de signatures lors de la délégation inter-syndicale
qui sera reçue le 3 juin 2021 par l'administration.**

à Courville Sur Eure le 27 mai 2021

